Marché de prestations de services Cahier des clauses techniques particulières (CCTP)

MISSION DE SUIVI COMPTABLE, SOCIAL ET JURIDIQUE DE LA SEM ÉNERGIES HAUTS DE FRANCE

Date limite de remise des offres : Lundi 23 août 2021 à 12h00

Référence: AO_04_2021

Le pouvoir adjudicateur :

SEM Energies Hauts-de-France

ZA Arteparc Lesquin – Coworkoffice 9, rue des bouleaux

CS 60420

59814 Lesquin Cedex



SOMMAIRE

	Pages
ARTICLE 1 : CONTEXTE	3
ARTICLE 2 : OBJECTIFS DE L'ACCOMPAGNEMENT	4
ARTICLE 3 : CONTENU DE LA MISSION	4
ARTICLE 4 : PLANNING DE LA MISSION	. 5

ARTICLE 1: CONTEXTE

La SEM Energies Hauts de France a été créée en novembre 2015 dans le but d'être un outil régional (Nord / Pas de Calais à l'époque) d'accompagnement des projets de production d'énergie renouvelable permettant de :

- Faire profiter les acteurs locaux et régionaux des retombées économiques des investissements de la transition énergétique,
- Déployer des compétences techniques, juridiques et financières sur les projets de production d'EnR à disposition des collectivités de la région,
- A termes, utiliser ces retombées économiques et le déploiement de ses compétences pour accompagner les projets innovants en matière de production d'ENR.

Cette création faisait suite à une étude préalable menée en 2014 / 2015 pour préfiguration de cet opérateur. Cette étude s'est attachée à rencontrer plusieurs collectivités du territoire pour évaluer le « vivier » de projets et bâtir un Plan d'Affaires sur celui-ci, à étudier les solutions juridiques permettant d'associer les intérêts d'investissements publics et privés, à bâtir un Business Plan global et, enfin, à planifier et structurer le déploiement opérationnel à mettre en œuvre pour le fonctionnement de la structure.

Ainsi, les acteurs suivants de l'ex Région Nord / Pas de Calais se sont réunis pour fonder la SEM « Nord Energies » le 25 novembre 2015 (date de l'Assemblée constitutive) :

Pour les acteurs publics :

- La Région Nord-Pas de Calais (devenue Région Hauts de France),
- La Fédération Départementale de l'Energie du Pas de Calais (FDE 62),
- La Communauté Urbaine de Dunkerque (59),
- La Communauté d'Agglomération de Saint-Omer (62),
- La Communauté de Communes du Canton de Fruges (62),
- La Communauté de Communes Sud-Artois (62).

Ces acteurs publics détiennent près de 70 % des parts de la SEM (soit 3 620 000 € sur les 5 187 000 € de Capital de la société).

Pour les acteurs privés :

- La Caisse des Dépôts et Consignation,
- Le Crédit Coopératif,
- Le Crédit Agricole,
- Energie Partagée Investissement.

Ces acteurs privés ou considérés comme tels détiennent près de 30 % des parts de la SEM (soit 1 567 000 € sur les 5 187 000 € de Capital de la société).

La SEM Energies Hauts-de-France sensibilise, finance et développe des projets d'énergies renouvelables désormais sur l'ensemble du territoire des Hauts-de-France.

Son siège social se situe au 9 rue des Bouleaux – Coworkoffice, LESQUIN, l'entreprise compte actuellement 3 ETP.

Le nombre de factures émises annuellement est compris entre 10 et 20.

Le nombre de factures reçues annuellement est d'environ 500.

Son chiffre d'affaires actuel est de 40 000 €

Un commissaire aux comptes s'occupe annuellement de l'audit.

ARTICLE 2 : OBJECTIFS DE L'ACCOMPAGNEMENT

La SEM Energies Hauts-de-France souhaite missionner un prestataire pour l'accompagner dans :

- Le suivi de sa comptabilité
- La clôture annuelle des comptes
- Le volet juridique relatif à la clôture annuelle des comptes mais également sur la modification des représentants d'actionnaires
- Le social (bulletins de paie, cotisations sociales, arrêts de travail, entrées et sorties de salariés).

ARTICLE 3: CONTENU DE LA MISSION

Le prestataire aura pour mission :

- ➤ COMPTABILITE
- Suivi de la comptabilité
- Etablissement des déclarations mensuelles, trimestrielles et annuelles (fiscales, sociales, etc.)
- Etablissement des comptes annuels de la société
- Tenue les registres de Conseils d'Administration et d'Assemblée Générales
- Communication et présentation d'un projet de comptes à la direction de l'entreprise
- Transmission et dépôt des comptes annuels
- ➤ JURIDIQUE
- Organisation des assemblées
- Formalités, registres
- ➢ SOCIAL
- Etablissement des bulletins de paie des salariés (les données nécessaires sont transmises) et toutes les diligences associées
- Gestion administrative des salariés et des contrats

ARTICLE 4: PLANNING DE LA MISSION

Organisation d'une réunion de présentation respective

La mission est fixée à trois exercices sociaux et pourra être renouvelée.

* * * *